



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Prix du film d'histoire 2011 - catégorie Documentaires

Pessac, le 27 mai 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le **22^e Festival international du film d'histoire** se déroulera à Pessac du **14 au 21 novembre 2011**.

A cette occasion, le Festival organise le **Prix du film d'histoire 2011 - catégorie Documentaire**, compétition créée en 1995 afin de promouvoir auprès du public et des médias les meilleures réalisations traitant de sujets d'histoire ou liées aux grands enjeux économiques, sociaux et politiques de notre temps.*

Nouveauté 2011, le Prix est désormais réservé aux **documentaires inédits**, c'est-à-dire n'ayant pas été encore diffusés à la télévision française avant leur projection lors du Festival. Les films ayant été diffusés lors d'autres festivals peuvent concourir.

Nous sommes heureux de vous adresser le règlement de ce prix ainsi qu'une fiche d'inscription.

En espérant accueillir l'une de vos productions au sein de cette compétition,

Cordialement,

L'équipe du Festival

* Cette 22^e édition, intitulée « La conquête du pouvoir », proposera également une cinquantaine de longs métrages et de nombreux débats sur ce thème... Celui-ci n'est pas le critère de sélection des documentaires en compétition, qui doivent avoir de manière générale trait à l'histoire.

Délégué général chargé de la sélection : **Pierre-Henri Deleau**

Renseignements et inscriptions : Festival international du film d'histoire / Bruno Scheurer

7 rue des Poilus - 33600 Pessac - France

tél. 05 56 46 25 43 / fax : 05 56 45 82 81

www.cinema-histoire-pessac.com

contact@cinema-histoire-pessac.com

Palmarès précédents :

Le Prix du film d'histoire - catégorie Documentaires a été attribué :

- En 2010 à **Samir Abdallah** et **Khéridine Mabrouk** pour *Gaza-strophe, le jour d'après*
- En 2009 à **Roshane Saidnattar** pour *L'Important c'est de rester vivant*
- En 2008 à **Philippe Kohly** pour *L'Enfer de Maignon*
- Mention spéciale à **Henry Colomer** pour *Sous les Drapeaux*
- En 2007 à **Patrick Benquet** et **Anne Vallaeys** pour *L'Aventure MSF*
- En 2006 à **Marco Turco** pour *Cosa Nostra*
- En 2005, à **Tania Rakhmanova** pour *La Prise du pouvoir par Vladimir Poutine*
- Mention spéciale à **Serge Viallet** pour *Kizu : les fantômes de l'Unité 731*
- En 2004, à **Alexandru Solomon** pour *Camarades gangsters, levez-vous !*
- Mentions spéciales ex-aequo à **Stan Neuman** pour *La Langue ne ment pas* et à **Joël Calmettes** pour *Le Soldat inconnu vivant*
- En 2003, à **Adila Bennedjâ-Zou** et **Joseph Confavreux** pour *Ralliés*
- Mention spéciale à **Maria Zmarz-Koczanowicz** pour *Génération 89*
- En 2002, à **Michaël Gaumnitz** pour *L'Exil à Sedan*
- Mentions spéciales à **Patrice Barrat**, **Malek Bensmaïl** et **Thierry Leclère** pour *Algérie(s)* et **Cécile Clairval** pour *Drancy, dernière étape avant l'abîme...*
- En 2001, à **Frédéric Biamonti** et **Olivier Lamour** pour *Huntsville, la colonie pénitentiaire*
- Mention spéciale à **Vita Zelakeviçute** pour *Schizophrenia*
- En 2000, à **Llorenç Soler** pour *Francisco Boix : un photographe en enfer*
- Mention spéciale à **Gulya Mirzoeva** pour *Retour à Douchanbé*
- En 1999, à **Mick Gold**, **Tim Pritchard** et **Phil Craig** pour *Histoires d'otages : Beyrouth 1984-1991*
- En 1998, à **Jean-Christophe Rosé** pour *L'Odyssée du coureur de fond*
- Mention spéciale à **Dariusz Jablonski** pour *Le Photographe / Chronique couleur du ghetto de Łódz*
- En 1997, ex aequo à **Henri Colomer** pour *Monte Verità* et à **Rémi Mauger** pour *Thérèse Superstar*
- En 1996, à **Luc de Heusch** pour *Une république devenue folle : Rwanda 1894-1994*
- Mention spéciale du jury à **Silvano Castano** pour *Une petite Pierre*
- En 1995, à **Izza Genini** pour *Retrouver Oulad Moumen*
- Prix exceptionnel à **Brian Lapping** pour *Yougoslavie, suicide d'une nation européenne*



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Prix du film d'histoire 2011
Catégorie Documentaire

Date limite d'inscription :
30 septembre 2011
Deadline : september the 30th, 2011

Formulaire d'inscription

Entry form

A retourner à / *To be sent to* : **Festival international du film d'histoire**
7 rue des Poilus - 33600 Pessac - France
Tél. 05 56 46 25 43 / Fax 05 56 45 82 81 / contact@cinema-histoire-pessac.com

● FILM

Titre original _____
Original title

Titre français _____
French title

Durée _____ **Format de tournage** _____
Running time *Shooting size*

Année de production _____
Year of Production

● PRODUCTION

Production / Nom et adresse _____
Production / Name and address

Téléphone _____ **Fax** _____ **E-mail** _____

Co-producteurs _____
Coproducers

● RÉALISATION

Réalisateur / Nom et adresse _____
Director / Name and address

Telephone _____ **Fax** _____ **E-mail** _____

Auteur / Nom et adresse _____
Author / Name and address

Telephone _____ **Fax** _____ **E-mail** _____

● DIFFUSION Voir article 1 du règlement - **les documentaires doivent être inédits.**

Le documentaire a-t-il déjà été diffusé à la télévision ? oui non
Has the program been broadcast on TV ? *yes* *no*

Diffuseurs et dates :

Broadcaster and date : _____

Le documentaire sera-t-il diffusé d'ici fin novembre 2011 ? oui non
Will this program be broadcasted before the end of november, 2011 ? *yes* *no*

Diffuseurs et dates :

Broadcaster and date _____

Valeur d'assurance de la cassette Beta SP en euros :

Value of the Beta tape in euros _____

Adresse pour le retour de la cassette :

Return address for the tape _____

● INSCRIPTION

Un droit d'inscription de 15 euros devra être acquitté et joint obligatoirement à la fiche d'inscription et à la cassette pour chacun des programmes faisant acte de candidature.

An entry fee (15 euros) has to be paid. It is required with the entry form and the tape for each film sent for selection.

Documents à joindre :

Please enclose the following documents :

1 - photo(s) du film et du réalisateur

Photographs of the film and of the director

2 - un résumé du film

A synopsis of the film

3 - une biographie du réalisateur

A director's biography

4 - les précédentes réalisations

Films previously directed

5 - une fiche technique du film

Credits of the film

*** Si le documentaire est sélectionné, j'accepte toute utilisation à des fins promotionnelles (TV, Presse) des documents ci-joints et autorise le Festival à conserver les DVD pour ses archives.**

I allow the organizers to use the documents sent for promotional purposes (TV, Press) if the film was to be selected, and to keep the VHS or DVD as archives.

*** J'ai pris connaissance du règlement et en accepte la teneur.**

I have read the regulations and accept them.

Le producteur accepte-t-il que le documentaire présenté fasse l'objet d'un dépôt auprès de l'**Espace Histoire Image** (Pessac) ?

Does the producer agree to give a DVD copy of the documentary to the Espace Histoire Image (Pessac - France) ?

oui / Yes

non / No

Merci de remplir la fiche de dépôt jointe

Please fill out the specific form

Nom _____

Name

Date, signature et cachet

Date and signature

Qualité _____

Position



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Prix du film d'histoire 2011 Catégorie Documentaire

Règlement

Préambule

Le 22^e Festival international du film d'histoire se déroule à Pessac du 14 au 21 novembre 2011. Lors de ce Festival est attribué un Prix au meilleur documentaire historique de l'année.

Article 1 : conditions d'inscription

Les documentaires proposés à la sélection pour la compétition devront avoir trait à l'Histoire. Ils auront été achevés entre septembre 2010 et août 2011 et **devront être inédits**, c'est-à-dire ne pas avoir été diffusés sur une télévision française avant leur projection au Festival du film d'histoire (les films déjà diffusés lors d'autres festivals peuvent concourir).

Article 2 : version des documentaires

Pourront être inscrits à la sélection des œuvres documentaires de création de long et court métrage ayant fait l'objet d'une version française ou d'un sous-titrage français, ou à défaut d'un sous-titrage en anglais (le producteur s'engageant dans ce cas à réaliser avec le Festival une copie sous-titrée français en cas de sélection).

Article 3 : nombre de documentaires présentés

Les réalisateurs pourront faire concourir plusieurs de leurs productions, mais une seule œuvre pourra être sélectionnée

Article 4 : composition du jury et vote

Le jury ainsi que son président sont désignés par le Conseil d'Administration.

Le vote se déroule par scrutin secret à la majorité absolue des votants aux trois premiers tours de scrutin et à la majorité relative au tour suivant.

Article 5 : attribution du Prix

Le jury attribuera le Prix du film d'histoire 2011 - catégorie Documentaire, au réalisateur de l'œuvre gagnante.

Article 6 : délais d'inscription

Les fiches d'inscription et les cassettes vidéo doivent parvenir au bureau du Festival au plus tard le **30 septembre 2011**, accompagnées des droits d'inscription (15 euros par documentaire).

Article 7 : type de support pour la sélection

Pour la sélection, les documentaires seront fournis en DVD.

Article 8 : dépôt des documentaires à l'Espace Histoire Image (Pessac)

Il est proposé aux producteurs de déposer les DVD des documentaires inscrits au sein de l'Espace Histoire Image, lieu consacré aux relations entre histoire, cinéma et audiovisuel, en utilisant une fiche de dépôt. En cas de refus de dépôt et sauf demande expresse, le Festival conservera néanmoins les DVD comme archives dans ses locaux.

Article 9 : frais d'envoi des documentaires

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur. Le Festival ne supportera que les frais de réexpédition des cassettes Beta des documentaires sélectionnés et éventuellement des cassettes non sélectionnées sur demande.

Article 10 : format de diffusion des documentaires

Pour la projection des documentaires sélectionnés, les producteurs devront fournir des copies au format BETA SP (version française sur pistes 1 et 2) ou DVD, ainsi qu'un DVD de secours.

Article 11 : envoi des cassettes utilisées pour les projections

Les cassettes BETA SP ou DVD des documentaires sélectionnés ainsi que les documents accompagnants devront être envoyés à l'adresse du Festival dès notification de la sélection.

Article 12 : assurance des documentaires

Le Festival contractera une assurance pour les cassettes BETA SP, de leur réception jusqu'au moment de leur réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de la cassette.

Article 13 : invitation du réalisateur

Le réalisateur d'une œuvre sélectionnée pourra être invité lors du Festival qui prendra en charge les frais d'hébergement (2 nuités).

Article 14 : cas non prévus

Le Président de l'Association du Festival international du film d'histoire a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Article 15 :

La participation au 22^e Festival international du film d'histoire (14-21 novembre 2011) implique l'adhésion au présent règlement.

Festival international du film d'histoire

7 rue des Poilus - 33600 Pessac
Tél. : 05 56 46 25 43 - Fax : 05 56 45 82 81
www.cinema-histoire-pessac.com
contact@cinema-histoire-pessac.com



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

The 2011 Historical Documentary Prize

Regulation

Preamble :

The 22nd International Historical Film Festival is held in Pessac, France, from the 14th to the 21st of november, 2011. The Festival awards the Historical Documentary Prize. This competition is intended for documentaries dealing with an historical subject.

Article 1 : Registration's requirements

Documentaries presented to the selection should have been finished between september 2010 and september 2011 and **should not have been broadcasted on french television** before their screening during the 22nd International Historical Film Festival. Previous screenings in other festivals are allowed.

Article 2 : Translations

The documentaries may be presented with french subtitled versions, french versions, or english subtitles (the producer will undertake to make a french subtitled version of the documentary in case of selection, in agreement with the Festival).

Article 3 : Number of documentaries

Directors are allowed to present several documentaries to the selection, but only one can be selected.

Article 4 : Jury

The jury and its president are chosen by the Board of directors. The juries shall vote by secret ballot. Decisions shall be taken by absolute majority for the first three rounds, and by simple majority for the following round.

Article 5 : Prize award

The jury will award the 2011 Historical Documentary Prize of the International Historical Film Festival to the director of the winning production.

Article 6 : Deadline for submission

Entry forms and video tapes should be directly sent to the Festival's office before the **30th of september, 2011**, with the registration fee (15 euros by documentary).

Article 7 : Types of tape for selection

Only DVD will be viewed for selection.

Article 8 : Tapes given to the "Espace Histoire Image" (Pessac Public Library)

The Festival suggests that the producers give a DVD copy of their documentary to the "Espace Histoire Image", a recently established organism of the Pessac Public Library, dealing with history, cinema and documentaries (see the entry form for legal details).

If there is no deposit, the DVD may however be kept by the Festival as archives.

Article 9 : Delivery charges

Delivery charges of the video tapes are paid by the sender. The Festival will send back to its own charge Beta-SP tapes of the selected documentaries, and eventually non-selected DVD if requested.

Article 10 : Tapes for screening

Only BETA-SP video tapes (with french version on track 1 and 2) or eventually DVD will be used for screening. Another DVD will be sent in order to avoid screening problems.

Article 11 : Deadline for screening tapes

Beta-SP tapes or DVD of the selected documentaries and additional documents should be sent to the Festival's office as soon as the selection is known.

Article 12 : Tape insurance

The Festival will insure the BETA-SP video tapes, from the time of their receipt to their forwarding. In case of loss or damage during this period, the Festival's liability is restricted to the value of the video tape itself.

Article 13 : Invitations

The director of a selected documentary may be invited during the Festival. The accomodation will be paid by the Festival for a period of 2 days.

Article 14 :

The President of the International Historical Film Festival has sole the ability to solve any problems that this regulation did not make provision for.

Article 15 :

Taking part in this competition implies that this regulation is fully accepted. The regulation applies to the 22nd International Historical Film Festival, which will be held from the 14th to the 21st of november, 2011.

Festival international du film d'histoire

7 rue des Poilus

33600 Pessac - FRANCE

Phone : 00 33 5 56 46 25 43

Fax : 00 33 5 56 45 82 81

www.cinema-histoire-pessac.com

contact@cinema-histoire-pessac.com



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE



“Espace Histoire Image”
Médiathèque Jacques-Ellul - Pessac
Pessac Public Library

Fiche de dépôt d'un documentaire *Entry form for the deposit of a documentary*

L'ESPACE HISTOIRE IMAGE : AU CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE JACQUES-ELLUL

Ouverte à Pessac en octobre 2000, la Médiathèque est un équipement à vocation culturelle ambitieuse. Au delà des espaces de lecture, de musique et d'outils multimédia, la Médiathèque dispose d'une salle d'exposition et d'un auditorium de 150 places, rendant possible une programmation culturelle très déployée.

L'originalité de ce projet consiste également en l'intégration dans ses locaux de l'Espace Histoire Image (EHI), lieu unique consacré aux relations qu'entretiennent histoire, cinéma et audiovisuel. Le choix de cette thématique témoigne d'une volonté d'élargir la réflexion suscitée par le Festival international du film d'histoire de Pessac sur la durée, en mettant en place un travail de fond sur les problématiques résultant de la confrontation disciplinaire histoire et cinéma.

Les films déposés à l'Espace Histoire Image dans le cadre du Prix organisé par le Festival international du film d'histoire, pourront faire l'objet de :

- Consultation individuelle sur place
- Utilisation dans le cadre des formations mises en œuvre par l'EHI auprès d'enseignants, d'un public scolaire et d'étudiants (consultation par un groupe).

Aucune autre modalité de consultation ne sera possible.

THE “ESPACE HISTOIRE IMAGE” : IN THE HEART OF THE PESSAC PUBLIC LIBRARY

The Pessac Public Library was opened in october 2000 and was designed for offering the best in culture and knowledge. The Library, along reading, music and computer areas, has its own theater (150 seats) for screenings and meetings.

Located in this library, the “Espace Histoire Image” (EHI) is intended for everyone interested in the links between history, cinema and documentary. The choice of creating this institute is linked with the existence of the International Historical Film Festival, held in Pessac since 1990, and its work developed on history and cinema.

The documentaries given to the “Espace Histoire Image” within the context of the Festival's competition will only be available for restricted use :

- Individual use inside the “Espace Histoire Image”
- Use for training courses organized by the EHI for students or teachers.

No other screening or use will be allowed

● Je soussigné(e)
I, the undersigned

● Auteur(e)
Author

Réalisateur / Réalisatrice
Director

Producteur / Productrice
Producer

● Du documentaire
Of the documentary

● Date de production
Year of production

● Durée
Running time

● Produit par (nom et adresse)
Production / name and address

Déclare avoir pris connaissance des conditions de dépôt à l'Espace Histoire Image et les accepte par ma présente signature / *Have read the EHI deposit rules and accept them.*

À..... Le

Signature

À remplir et à retourner à l'adresse du Festival / *To be sent to :*

Festival international du film d'histoire - 7 rue des Poilus - 33600 Pessac - France

L'ESPACE HISTOIRE IMAGE

Son **objectif** : la compréhension de notre siècle à travers la production audiovisuelle à caractère historique, production englobant tous les genres :

- 1) Le film comme document d'histoire
- 2) Le film historique
- 3) Le documentaire
- 4) L'archive (image animée ou image fixe) : témoignage brut

L'Espace Histoire Image valorise la recherche prenant les problématiques histoire et cinéma en objets. Pour cela, il se présente comme une vitrine des travaux menés sur ces sujets, dans une double démarche :

- 1) Quand l'Histoire s'intéresse au film
- 2) Quand le cinéma s'intéresse à l'Histoire

QUEL PUBLIC AVEC QUELS MOYENS ?

CONSULTATION

Le rez-de-chaussée, avec ses deux salles d'exposition, son espace multimédia et sa salle de documentation sera dans le champ du « montrer » en offrant au grand public la possibilité de voir les productions de l'EHI et de consulter toute sorte de documents : images ou non.

FORMATION

Les espaces de documentation du rez-de-chaussée seront également les piliers d'une autre facette de l'EHI : Former. Comme partenaire du Pôle régional d'éducation à l'Image sur Pessac, l'EHI se doit d'accompagner la formation des enseignants sur la région et de mettre à leur disposition son centre de documentation. Par ailleurs, l'EHI développe sa propre politique de formation avec la mise en place d'Ateliers d'Analyse Critique Comparative et d'ateliers de création multimédia.

RECHERCHE

Le premier étage du château avec sa salle d'Analyse et sa salle Atelier est consacré à la formation et au développement de l'axe « recherche ». La spécificité de l'EHI lui permet de se positionner comme un lieu ressource pour les chercheurs : réponses à des besoins documentaires, organisations de colloques et séminaires, accueil de groupes de recherche, etc.

Festival international du film d'histoire

7 rue des Poilus
33600 Pessac - France
Tél. +33 (0)5 56 46 25 43
Fax +33 (0)5 56 45 82 81
contact@cinema-histoire-pessac.com
cinema-histoire-pessac.com

Médiathèque Jacques-Ellul

21 rue de Camponac
33600 Pessac - France
Tél. +33 (0)5 56 15 83 90
Fax +33 (0)5 56 15 83 91
biblio.ehi@mairie-pessac.fr
www.mairie-pessac.fr/mediatheque